



Communiqué : NL – 10 2016-2017

Discipline : JUDO

Objet : 1^{er} Championnat du Maroc des KATAS

Date : Samedi 17 Décembre 2016

Lieu : Salle Couverte du Complexe Sportif Mohamed V – Casa

CONDITIONS DE PARTICIPATION

<p>PARTICIPATION ET KATAS</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le 1^{er} championnat National des Kats aura lieu le Samedi 17 Décembre 2016 à la Salle Couverte du Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca : <p>1/ KATAS RETENUS : • NAGE-NO-KATA • KATAME-NO-KATA • KIME-NO-KATA</p>
<p>CONDITIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> Chaque club peut présenter au maximum pour chaque Kata : <ul style="list-style-type: none"> - UN DUO-HOMMES - UN DUO-FEMMES - UN DUO-MIXTE Le passeport sportif est obligatoire validé par le timbre de licence 2016/2017. L'âge des participants aux Championnats : 15 ans et plus Présenter un Kimono blanc propre et réglementaire.
<p>EVALUATION</p>	<ol style="list-style-type: none"> Un tirage au sort désignera l'ordre de passage des couples. Au cas où le nombre de participants est supérieur à trois (03) couples, seront qualifiés à la finale les 03 premiers couples ayant le plus grand nombre de points. Si à la fin d'un match, deux équipes se trouvant à égalité, on recommencera une série par tirage au sort, à la fin de la série, le couple qui aura remporté le plus de points sera déclaré vainqueur. En cas de nouvelle égalité un tirage au sort désignera le vainqueur. En finale, chaque couple exécutera le Kata une deuxième fois et seront classés par Ordre : de premier, deuxième et troisième.
<p>PROGRAMME DE COMPETITION</p>	<p>Lieu : Complexe Sportif Mohamed V – Casablanca</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Enregistrement des participants</u> : 11h.30 <u>Tirage au sort</u> : 12h.00 <u>Début du Championnat</u> : 13h.00
<p>ENGAGEMENT</p>	<p>Les engagements des équipes de clubs doivent parvenir obligatoirement à la Fédération par Fax : 05 22 39 90 23 ou par e-mail : secretariat.frmjudo@gmail.com le 15 Décembre 2016 au plus tard.</p>
<p>REGLEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> En cas de litige, le comité d'organisation se réserve le droit de statuer.

Fait à Casablanca, le 23/11/2016

**LE SECRETAIRE GENERAL
BENBADA Boubkeur**

